

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.  
SÉANCE DU MERCREDI 11 JUIN 2025 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 12

**Étaient présents :**

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Bruno COLESSE Conseiller Municipal, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Annie LALLEMAND , Marie-Laure RIVALS , François MORELLE Représentant l'association AEI, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Dominique BERNARD

**Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :**

Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal

**Étaient absents excusés :**

**Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF**

**Secrétaire de séance : DOMINIQUE BERNARD**

---

**OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE » - ADOPTION**

Rapporteur : Théo PEREZ

Le compte de gestion, établi par le comptable public de la collectivité, est le pendant du compte administratif de l'ordonnateur.

Les écritures du compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » concordent avec le compte administratif établi pour ce même exercice.

Aussi, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine »,

Considérant la concordance du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine ».

---

PJ : compte de gestion 2024 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine ».

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0    SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S